

APPEL D'OFFRES

Nom du projet : **Projet d'assèchement de la fosse KCC KOV**

Numéro d'appel d'offres : KCC/ENG/C101/10/2026

Validité de l'appel d'offres : du 15/10/2026 au 31/10/2026

Durée du contrat : du 10/01/2026 au 31/03/2027

de réception définitif du client - À confirmer

1. Présentation de l'entreprise Kamoto Copper Company

La Kamoto Copper Company « KCC » est une société minière dont le siège social est situé à Uisines de Luilu, Commune de Dilala, Ville de Kolwezi, Province de Lualaba, République démocratique du Congo.

Son site d'exploitation est situé à environ 17,2 km de Kolwezi et comprend une mine à ciel ouvert, une usine de traitement hydrométallurgique et les infrastructures de soutien.

2. Contexte et justification

La société Kamoto Copper Company SA (KCC) invite les entreprises qualifiées et expérimentées à manifester leur intérêt pour les travaux de génie civil et de terrassement du projet d'assèchement de KOV en République démocratique du Congo. Ce projet comprend la construction et le remplacement d'infrastructures d'assèchement liées aux zones du concasseur et des stations de pompage P6C et P7B.

L'entrepreneur fournira la main-d'œuvre, l'encadrement, le matériel de construction, l'outillage, les ouvrages provisoires, les essais et les consommables nécessaires à l'exécution des travaux qui lui sont confiés, notamment les armatures en acier, le ciment et les granulats. La répartition des matériaux permanents et des éléments fournis gratuitement sera précisée dans le cahier des charges.

I. DESCRIPTION DU PROJET

Étendue des travaux

Le lot prévu comprend les travaux de génie civil et de terrassement nécessaires à l'installation de la station de pompage d'assèchement de KOV. Les quantités définitives, les limites des travaux, les interfaces et les responsabilités en matière de matériaux seront définies dans les plans d'appel d'offres, le bordereau des quantités et le cahier des charges. Les activités devront être conformes aux plans approuvés et aux exigences de KCC, avec un accès progressif coordonné avec les opérations et les autres entreprises.

3.1 Mise en place du site

L'entrepreneur doit :

- Mise en place et démantèlement des installations, des équipements et des services temporaires du site ; réalisation des levés topographiques, de l'implantation et de la vérification des niveaux existants par rapport aux points de contrôle topographiques établis.
- Avant toute excavation, vérifiez auprès du KCC les services identifiés ; protégez les infrastructures opérationnelles et maintenez les voies d'accès et de drainage approuvées.

3.2 Travaux de terrassement et préparation des fondations

L'entrepreneur doit :

- Dégager et préparer les zones de travail désignées ; effectuer les travaux de terrassement et de remblai, les plateformes de travail et les accès associés dans les limites de travail définies.
- Excaver les fondations, les tranchées, les puisards et les structures de drainage ; assurer le soutènement des fouilles, l'assèchement et le drainage temporaire selon les méthodes approuvées.

- Retirer les matériaux non conformes et mettre en place un remblai de remplacement approuvé, conformément aux recommandations géotechniques et aux exigences de conception émises. Gérer les sols affectés selon les procédures environnementales approuvées par KCC.
- Utiliser des matériaux de remblai approuvés là où c'est nécessaire, les transporter, les mettre en place, contrôler leur humidité et les compacter en couches contrôlées ; remblayer autour des structures achevées.

3.3 Construction en béton et génie civil

L'entrepreneur doit :

- Réaliser tous les travaux de génie civil associés conformément aux plans de construction émis, y compris, mais sans s'y limiter, les fondations, les socles, les dalles, les armatures, le scellement, le coulis et les éléments coulés dans le lot, poser et vérifier les boulons de fixation, les manchons et les éléments encastrés ; coordonner les gabarits, les tolérances et les niveaux de transfert avec les entrepreneurs en installation d'équipement et de structure.
- Réaliser le drainage des eaux pluviales, les finitions de surface et les accès conformément au cahier des charges.

3.4 Contrôle et essais de qualité

L'entrepreneur doit :

- Mettre en œuvre un plan qualité de projet et des plans d'inspection et d'essais couvrant les travaux de terrassement, le béton, les éléments encastrés, le coulis et les systèmes de protection.
- Effectuer les essais spécifiés de conformité des matériaux, d'humidité-densité et de compactage sur le terrain ; tenir à jour les dossiers d'approbation des couches et de terrassement.
- Soumettre les plans de mélange de béton et les approbations de matériaux ; effectuer les essais spécifiés sur le béton frais et sa résistance, les inspections des armatures et des coffrages, ainsi que les relevés dimensionnels.
- Effectuer les inspections et les tests complets spécifiés concernant le confinement et le revêtement de protection ; consigner les non-conformités et mettre en œuvre les actions correctives.
- Conserver les certificats de matériaux, les rapports d'inspection, les rapports d'enquête, les résultats des tests et les dossiers de qualité pour la livraison progressive et finale.

3.6 Levée des réserves et réception

L'entrepreneur doit :

- Effectuer des inspections de réception des travaux de génie civil, corriger les défauts et finaliser les points à corriger.
- Soumettre les enquêtes, la documentation relative à la qualité et les garanties applicables ; nettoyer les zones de travail et remettre en état les zones de construction temporaires.

3.7 Santé, sécurité, environnement et communauté (HSEC)

L'entrepreneur doit :

- Respectez les exigences KCC HSEC et soumettez les évaluations des risques spécifiques au projet, les énoncés de méthode et les plans d'urgence.
- Contrôler les risques d'effondrement lors des fouilles, les interactions avec les engins mobiles, les opérations de levage, les travaux en hauteur, les réseaux sous tension, les opérations de bétonnage et l'exposition aux résidus acides ; respecter les procédures d'autorisation et d'isolement.
- Fournir les EPI appropriés et le personnel possédant les certificats médicaux, les cartes jaunes et la formation en sécurité requis. Adopter une approche sécuritaire au travail et signaler immédiatement les incidents, les dangers et les quasi-accidents.

- Contrôler la poussière, l'érosion, les sédiments, les eaux de construction et les déchets ; utiliser les sites d'élimination approuvés et protéger les zones d'exploitation et les communautés adjacentes.

II. CONDITIONS DE SOUMISSION

Les soumissionnaires intéressés doivent être des sociétés de droit congolais et fournir les informations suivantes :

- Certificat ARSP (Autorité de Régulation de la Sous-traitance dans le secteur Privé) valide (Obligatoire).
- RCCM (Registre du Commerce et du Crédit Mobilier) ; IDNAT (Numéro d'Identification Nationale) ; NIF (Numéro d'Identification Fiscale) et tous les enregistrements légaux applicables.
- Documents de conformité fiscale les plus récents.
- Preuve d'enregistrement conformément à la loi congolaise.
- Profil de l'entreprise détaillant ses capacités en matière de travaux de génie civil et de terrassement, y compris les sous-traitants spécialisés proposés pour les revêtements de protection ou autres travaux spécialisés.
- Projets similaires réalisés au cours des cinq dernières années, en précisant le client, le lieu, le montant, les dates et l'étendue des travaux. Mentionnez votre expérience pertinente en matière d'installations minières, de réhabilitation de friches industrielles, de bétonnage et de terrassement, et fournissez des références vérifiables.
- Structure organisationnelle et CV du personnel clé, y compris le responsable de site proposé, les superviseurs des travaux publics, le géomètre, le personnel qualité et HSE.
- Statistiques HSE des trois dernières années et aperçu du système de gestion de la qualité et des dispositifs de contrôle des constructions de l'entreprise.
- Matériel de terrassement et de compactage disponible, dispositifs de production ou d'approvisionnement en béton, matériel de mise en place, coffrage, matériel topographique, matériel d'assèchement et véhicules ; modalités de propriété ou de location et disponibilité.
- Capacité financière et références pertinentes, charge de travail actuelle, délai de mobilisation et disponibilité proposée des ressources clés.
- Seules les entreprises répondant aux critères ci-dessus peuvent manifester leur intérêt. Cette manifestation d'intérêt vise la présélection ; des offres techniques et commerciales détaillées seront demandées aux entreprises retenues.
-

III. CONFORMITÉ

- Nous ne demandons aucun paiement, frais ou avantage à aucun stade de la procédure d'appel d'offres.
- Toute demande de paiement, de commission ou de rétrocommission, effectuée directement ou indirectement au nom de notre société, doit être considérée comme frauduleuse et signalée immédiatement.
- Nous appliquons une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de fraude ou de corruption, qu'elle soit publique ou privée.

- Tout acte ou tentative de corruption doit être signalé via notre plateforme sécurisée : <https://glencore.raisingconcerns.org/>
- Toute violation avérée entraînera des sanctions strictes, conformément aux lois applicables et à notre code de conduite.

IV. MANIFESTATION D'INTERET

- Si vous souhaitez soumettre une offre pour ce projet et si vous remplissez les conditions énoncées dans la section précédente, veuillez fournir les informations requises en cliquant sur le lien suivant : _____
- Un courriel vous demandant vos documents vous sera envoyé à la fin de cette publication, avec un délai de 24 heures pour y répondre.

V. ACCÈS AU PORTAIL

- Les entreprises dont le profil correspond à la description du projet Mutanda Mining pourront recevoir par courriel les identifiants nécessaires pour accéder au portail et participer à l'appel d'offres.